



DONNÉES PERSONNELLES " J'AI DÉSIGNÉ UN CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET JE M'EN FÉLICITE "

En matière de protection de données à caractère personnel, la loi, à elle seule, ne suffit pas. La fonction de Correspondant Informatique et Libertés (CIL) - et bientôt celle de Data Protection Officer (DPO) - est un élément clé de régulation, par la pratique.

À l'heure où le cadre juridique évolue et les risques associés aux traitements de données personnelles s'accroissent,
dix dirigeants qui se sont dotés d'un CIL témoignent.



GMF : LA DONNÉE, UN ACTIF AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ

Pour un groupe d'assurances comme la GMF, la donnée représente un actif essentiel, surtout dans la perspective de gérer des données qui proviennent d'objets connectés. D'où l'importance de la fonction de Correspondant Informatique et Libertés.



« LES DONNÉES REPRÉSENTENT UNE RICHESSE ET SONT AU CŒUR DE TOUS NOS PROCESSUS. LEUR QUALITÉ ET FIABILITÉ NOUS SONT ESSENTIELLES. ET AVEC LE BIG DATA, CE CONSTAT SE RENFORCE »

Laurent TOLLIÉ
Directeur général

de données collectées par un bracelet de fitness ? A cette question épineuse le Directeur général de GMF Assurances répond : « Il est clair que c'est une piste d'avenir pour notre secteur d'activité. Travailler avec les données connectées permettra de personnaliser une offre d'assurance, de créer des services innovants et de développer de nouveaux outils de prévention plus efficaces. Mais il faut une réglementation, des règles, une éthique, pour savoir où est située la ligne à ne pas franchir ».

GMF Assurances compte 3,5 millions de sociétaires, 5.000 collaborateurs et assure 3,1 millions de voitures et 2,7 millions d'habitations. La société est l'une des filiales du Covea (Chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros, 11 millions de sociétaires, 25.000 collaborateurs), qui regroupe les sociétés MAAF, MMA et GMF.

Dans le superbe immeuble en pierre de taille qui a abrité le siège des Chemins de fer de l'Ouest, près de la gare Saint Lazare, Laurent Tollié, Directeur général de GMF Assurances, ne cache pas l'importance des données personnelles pour son activité : « Elles représentent une richesse et sont au cœur de tous nos processus. Leur qualité et fiabilité nous sont essentielles. Et avec le Big Data, ce constat se renforce ». « Du fait même de leur métier les assureurs traitent plus de données personnelles que la plupart des autres acteurs économiques », précise Alexandre Eloy, le CIL de GMF Assurances, « ce qui nous oblige à une grande rigueur ».

Laurent Tollié n'évite pas les questions que l'on peut poser à un assureur sur l'irruption des objets connectés. Quand verra-t-on des primes d'assurance indexées sur le rythme cardiaque, à partir

Ce type de question met en évidence l'apport du Correspondant Informatique et Libertés, essentiel dans une société comme GMF Assurances. « Prenons l'exemple des données issues d'une voiture connectée », explique Alexandre Eloy, « Nombreuses sont les questions nouvelles auxquelles il nous faut répondre : Entre le constructeur, l'acheteur et l'assureur, qui maîtrisera les données ? Qu'aurons-nous le droit d'en faire ? ». Pour le CIL de GMF Assurances, « Un avenir se construit, et le rôle du CIL y est central. Je fais assurément partie des personnes qui prennent le pouls de l'entreprise, de son innovation et de son dynamisme et qui remonte ces éléments à la Direction générale ».

Alexandre Eloy, comme ses homologues désignés pour la MAAF ou les MMA, veille quotidiennement au respect de la réglementation, et pas seulement celle propre à l'assurance. Il est également vigilant sur les impacts des nouvelles problématiques que le progrès technologique entraîne. Le CIL de la GMF a également pour mission de gérer les interactions avec la CNIL. « Nous avons collaboré de manière étroite à la conception du « pack de conformité » que la Commission a conçu spécialement pour nous, les assureurs. Cet ensemble de textes a permis de définir un cadre plus opérationnel pour prendre en compte les nouveaux médias, comme Internet ou les réseaux sociaux ».

« En fait », reprend Laurent Tollié, « la fonction du CIL est à la croisée de trois dimensions : une dimension technologique, une dimension assurantielle - la mesure du risque-, et une dimension réglementaire et éthique. Il m'aide à définir le cadre qu'une société comme la nôtre se doit de respecter. J'attends aussi de mon CIL que la préoccupation « Informatique et Libertés » soit distillée au sein des métiers, et que cet aspect soit pris en compte plus en amont dans tous nos projets, au moment où ils sont conçus ».

Pour toutes ces raisons, le CIL possède un rattachement hiérarchique qui lui permet de mener ses missions (il est directement rattaché au Secrétariat Général), et travaille à temps plein sur ses missions de CIL (il est même épaulé par une autre personne). Le bilan fait de l'action du CIL, nommé en 2014, est positif : « Il nous permet de prendre en considération les questions des données personnelles en amont et d'apporter plus de sécurité sur ces aspects de conformité. Enfin, pour une société comme la nôtre, c'est aussi un enjeu d'image et de confiance pour nos sociétaires », conclut Laurent Tollié.

L'HUMAIN EST AU CŒUR DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Pour l'Association des Paralysés de France, protéger les données personnelles, est un impératif. Ce qui a donné lieu à la nomination d'un Correspondant Informatique et Libertés en 2010.



« LE CIL JOUE
UN RÔLE DE VIGILE,
D'AIGUILLON. C'EST
UN FACILITATEUR,
UN PASSEUR DE
MESSAGES »

Prosper TEBOUL
Directeur général

important que nos 400.000 donateurs sachent que nous sommes très soucieux des données qu'ils nous confient. Un tel fichier peut être très courtisé. Pour pallier ce risque nous avons fait le choix d'externaliser le traitement de ces données chez un prestataire spécialisé qui nous assure une sécurité maximum, ce qui ne nous empêche pas d'effectuer nos propres contrôles ».

Afin d'assurer un meilleur suivi des personnes accueillies, un dossier unique et numérique de l'utilisateur est en cours de déploiement dans les cinq cents établissements et services

L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints de poliomyélite, révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées, avec un budget de 750 millions d'euros, 400.000 donateurs, 30.000 personnes prises en charge, 26.000 adhérents et 14.000 salariés.

Pour Prosper Teboul, Directeur général de l'Association des Paralysés de France, protéger les données à caractère personnel va de soi au regard des valeurs portées par l'APF, dont celles du respect des droits fondamentaux des personnes et de la vie privée de chacun : « *Le Comité de la Charte fait de l'application de la Loi Informatique et Libertés un point de vigilance. Il est*

médico-sociaux de l'association. L'enjeu est le partage, dans un cadre sécurisé, des informations entre professionnels de l'équipe d'accompagnement. Pour assurer la conformité de ce traitement sensible et sécuriser les données, il a été décidé de le confier à un hébergeur de données de santé, agréé par l'ASIP Santé : « *Nous avons le devoir de sécuriser nos données le plus possible* », martèle Prosper Teboul, « *L'image et la crédibilité de l'institution sont en jeu* ».

C'est pourquoi le Correspondant Informatique et Libertés, Abdou-Issa Papa, désigné officiellement auprès de la CNIL en 2010, lui est directement rattaché. Déjà en charge de la conformité Informatique et Libertés des traitements mis en œuvre par l'APF depuis plusieurs années, monsieur Papa a suivi en 2012 une formation longue diplômante, le Mastère spécialisé Management et Protection des Données à Caractère Personnel de l'ISEP, financé par son employeur. L'une de ses premières réalisations fut la refonte de la charte d'utilisation du système d'information, annexée au règlement intérieur. Il dispose des moyens adéquats, à commencer par l'aménagement de son plan de charge, ce qui lui a permis de sensibiliser la grande majorité des directeurs des cinq cents structures et d'animer une communauté au sein du réseau social d'entreprise.

Le bilan établi après la désignation du Correspondant Informatique et Libertés ne laisse pas la place au doute : « *Il joue un rôle de vigile, d'aiguillon* », explique Prosper Teboul, « *C'est un facilitateur, un passeur de messages. En un an, il a réussi à identifier cent référents Informatique et Libertés au sein de nos structures. Un exploit qui souligne, à juste titre, ses qualités d'animateur et de pédagogie* ».

Le Directeur général de l'Association des Paralysés de France fait aussi valoir que « *le CIL incite à un fonctionnement en réseau, à un management en mode projet qui incite les différentes équipes à travailler ensemble. Cela s'apparente à une démarche qualité* ». Pour Prosper Teboul, désigner un Correspondant Informatique et Libertés « *répond au devoir de prévention* » de tout dirigeant d'entreprise.

« LES DONNÉES CLIENTS CONSTITUENT UN ACTIF CONSIDÉRABLE : LES PROTÉGER EST BIEN ÉVIDEMMENT UN IMPÉRATIF »

Le groupe Argosyn gère notamment des activités financières comme le recouvrement de créances (Contentia), une activité de courtier en assurance (Direxi) ou des services de crédit financier (Cofidis Participation), tandis que le Groupe 3SI gère les activités de e-commerce et de services à l'e-commerce, comme les enseignes 3 Suisses, Blancheporte ou Dispéo.



« LA DÉSIGNATION
D'UN CIL EST UN
GESTE FORT, QUI
PORTE L'IMAGE
D'UNE ENSEIGNE
RESPECTUEUSE DE
SES CLIENTS »

**Stéphane
CHAMPETIER DE RIBES**
Secrétaire général

Le Groupe Argosyn emploie 1.200 collaborateurs en France, Belgique, Espagne et Luxembourg et réalise un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros. De son côté, le Groupe 3SI totalise vingt millions de visiteurs uniques sur ses sites web chaque mois en Europe. Il est également le 1^{er} opérateur privé de services au e-commerce en France avec plus de 6.000 e-commerçants clients en France, Belgique et Espagne. Il réalise un CA de 900 M€, compte 4.900 collaborateurs et dix-neuf enseignes actives dans vingt pays. 3SI est membre à 100 % du groupe allemand Otto, n°2 mondial du e-commerce grand public.

Dans cet immeuble rénové de la banlieue de Lille, à Villeneuve d'Ascq, Stéphane Champetier de Ribes, Secrétaire général du Groupe Argosyn, et Michel Rime, Correspondant Informatique et Libertés, sont à l'écoute. La démarche de nommer un

Correspondant Informatique et Libertés s'est imposée d'elle-même il y a quelques années déjà.

Le tropisme germanique, où la fonction de Datenschutzbeauftragter (littéralement « Personne en charge de la protection des données ») existe depuis les années 1970, n'a pas influencé le groupe français, ce que fait remarquer, en souriant, Stéphane Champetier de Ribes : « *Bien sûr, nos actionnaires allemands avaient déjà nommé un délégué à la protection des données – comme la loi allemande leur en fait obligation –, mais l'impulsion n'est pas venue de là. Il nous a paru important, dès 2007, de nommer un Correspondant Informatique et Libertés, alors même que cela n'est pas obligatoire* ».

Les raisons semblent a priori évidentes : les données personnelles traitées par les deux groupes, dont celles relatives au crédit jusqu'en 2008, sont bien évidemment ultra-sensibles. « *Il existe une réglementation particulière sur le crédit, qui fait de la protection des données personnelles des contractants une pièce importante du dispositif* », fait valoir Stéphane Champetier de Ribes. « *Par ailleurs, pour des groupes comme les nôtres, les données clients constituent un actif considérable : les protéger est bien évidemment un impératif. Enfin, nous pensions dès 2007 que le sujet de la protection des données personnelles allait devenir un sujet important dans les préoccupations nationales et sociétales* ».

Le Groupe a désigné un CIL à temps partiel dès 2007. Puis le Groupe a désigné Michel Rime Correspondant Informatique et Libertés à temps plein. Connaissant parfaitement le groupe de l'intérieur puisqu'il vient de la centrale d'achats des 3 Suisses, il connaît toutes les composantes du groupe (logistique, marketing, relations clients, ressources humaines, achat, etc.) et devient vite un fédérateur. Pour Stéphane Champetier de Ribes, à qui il est directement rattaché, son Correspondant Informatique et Libertés est une « *vigie* ».

Cette connaissance interne permet à Michel Rime de mettre en place et d'animer rapidement un réseau d'une vingtaine de relais au sein des sociétés des groupes, qu'il réunit au moins deux fois par an. En effet, selon Stéphane Champetier de Ribes, ce rôle d'animation d'un réseau de correspondants est primordial pour des organismes ayant des activités aussi diversifiées et autant en contact avec le public. Véritable chef de projet de la préoccupation « *données personnelles* », il veille, anime, conseille et alerte les directions quand les circonstances l'exigent.

Le bilan que dresse Stéphane Champetier de Ribes de la nomination d'un CIL s'avère positif : « *Bien sûr, nous pouvions voir cela comme une contrainte : nous avons eu à cœur de le transformer en opportunité. C'est d'abord pour nous un atout commercial : la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés est un geste fort, qui porte l'image d'une enseigne respectueuse de ses clients, ce qui lui donne une meilleure attractivité* » sur un marché concurrentiel.

Mais il faut sans doute aller plus loin : le Secrétaire général du Groupe Argosyn émet quelques conseils pour les organisations qui hésiteraient encore à nommer un CIL : « *Il faut veiller à un rattachement hiérarchique approprié et incontestable. Le CIL doit avoir un positionnement qui lui permette d'affirmer qu'une action venant de l'entreprise, de n'importe quel département qu'elle vienne, n'est peut-être pas appropriée. C'est notamment pour cela que Michel Rime m'est directement rattaché* », précise-t-il.

LE CIL EST POUR NOUS UN VÉRITABLE GAGE DE SÉRÉNITÉ

Pour le conseil départemental de la Charente-Maritime, nommer un Correspondant Informatique et Libertés a permis une plus grande « sérénité » du Directeur général des services.



« C'EST NOTRE RÔLE QUE DE PROTÉGER LES DONNÉES QUI NOUS SONT TRANSMISES EN CONFIANCE PAR LES USAGERS DE NOS SERVICES »

Serge GAPAIL
Directeur général des services

Le conseil départemental de la Charente-Maritime gère une grande quantité de données personnelles : celles de ses 3.000 agents bien sûr, mais aussi et surtout celles des 648.000 citoyens du département : « *Nous gérons les données pour les allocations individuelles de solidarité, les informations relatives à l'octroi du Revenu de Solidarité Active, mais aussi les données personnelles relatives au transport scolaire de 26.000 élèves, au handicap, à la protection maternelle et infantile... sans compter celles relatives aux cartes d'abonnement pour emprunter le pont de l'île de Ré et celles liées aux bourses d'étude de futurs médecins incités à s'établir dans le département. Nous suivons 51 collèges* » précise Serge Gapail, Directeur général des services.

Le caractère sensible de certaines de ces données est évident, comme celles qui touchent au handicap ou bien à l'octroi du RSA, mais il apparaît vite qu'en fait la plupart des données gérées par le département de la Charente-Maritime peuvent s'avérer critiques. « *C'est notre*

rôle que de protéger les données qui nous sont transmises en confiance par les usagers de nos services » confie Serge Gapail, « *il nous faut respecter cette confidentialité et ne pas rompre le lien de confiance avec les citoyens* ».

« *Ce que nous craignons le plus concernant les données personnelles qui nous sont confiées, c'est le vol d'informations, auquel serait associé un impact en termes d'image* », précise encore Serge Gapail. C'est pourquoi une Correspondante Informatique et Libertés, Marie-Laure Baron a été désignée auprès de la CNIL en 2014 par le Président du conseil départemental, Monsieur Dominique Bussereau.

« *Nous avons déjà une personne responsable de l'accès aux documents administratifs* » déclarée auprès de la CADA, ajoute Serge Gapail, « *mais le rôle de Marie-Laure Baron va plus loin* ». Rattachée directement au Directeur général des services dans sa fonction de CIL, qu'elle exerce à 80 % de son temps, (les 20 % restants sont affectés à des missions d'animation de réseau de compétences informatiques) elle est investie selon Serge Gapail, d'une triple mission.

La première d'entre elles est de diffuser une véritable culture de la protection des données au sein de la collectivité. Cela passe par des réunions de sensibilisation auprès des services, des campagnes d'affichage ou encore par l'animation d'un espace Informatique et Libertés dans l'Intranet du département. « *Elle doit également vérifier que tous les traitements créés sont connus et inscrits au registre départemental et, pour les plus sensibles, ont reçu une autorisation de la CNIL* », précise Serge Gapail, « *car il s'agit d'éviter que des agents ne créent des fichiers de manière indépendante, sans le déclarer par exemple et hors de tout contrôle* ». Marie-Laure Baron accompagne également chaque projet, dès sa conception et vérifie que les traitements mis en œuvre sont conformes à la loi Informatique et Libertés. Au besoin, elle n'hésite pas à alerter et conseiller son responsable de traitement. « *La décision de rattacher le CIL à la Direction générale des services, révèle la volonté forte du département de s'engager dans la protection des données. Ce rattachement me donne une vraie visibilité et une réelle crédibilité. Tout en menant mes missions de manière autonome, je sais pouvoir compter sur le soutien et l'écoute de M. Gapail* ».

Cette synergie a permis de sensibiliser plus de 1 000 agents départementaux à la protection des données à caractère Personnel et d'engager les mises en conformité de certains traitements.

Comme le dit avec humour Serge Gapail « *Bien que je sois juriste de formation, mes responsabilités de DGS me laissent peu de temps pour suivre tous les aspects juridiques liés à la création et à la gestion de fichiers. Marie-Laure Baron est pour nous un véritable gage de sérénité* ».

NEOTOA : UN CIL POUR L'ÉTHIQUE

Pour ce bailleur immobilier, qui gère les données personnelles de 18.000 locataires et de 150 nouveaux propriétaires chaque année, la conformité des traitements des données personnelles est un impératif.



« NOTRE CIL A ACCULTURÉ L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS À LA CONFORMITÉ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS. C'EST UN GAGE DU RESPECT DE L'ÉTHIQUE, CE QUI, POUR UN ORGANISME COMME LE NÔTRE, EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT »

Bruno CACCIA
Directeur général

Créé en tant qu' « Office Public Départemental d'Habitations à Bon Marché » de l'Ille-et-Vilaine en 1921, OPHLM en 1950, connu jusqu'en 2014 sous l'appellation Habitat 35, le bailleur NEOTOA compte 200 collaborateurs. Chaque année, il gère 300 mutations, attribue 2.500 logements, vend 150 maisons et appartements neufs à de nouveaux propriétaires et reçoit 130.000 appels téléphoniques au niveau de son centre d'appel.

« NEOTOA, bailleur immobilier d'Ille-et-Vilaine, doit faire face à une demande croissante de biens immobiliers. En effet, ce sont près de 11.000 personnes qui s'établissent chaque année dans le département » souligne Bruno Caccia, Directeur général de NEOTOA. « Certaines des données personnelles que nous gérons sont sensibles. Nous devons faire face au quotidien à des conflits de voisinage, des mauvais payeurs, des dégradations de biens. Or, nous sommes apparentés à un service public, et nous nous devons d'être exemplaires ».

Effectivement, des éventuelles indiscretions risquent d'entacher la réputation d'un tel organisme : « Il ne faut pas casser la confiance », résume Bruno Caccia, « L'opinion publique est de plus en plus sensible à la collecte et au traitement des données personnelles : un dérapage dans le dispositif, une

reprise par la presse peuvent nous impacter, notamment en termes d'image ».

Une réorganisation a été menée en 2010, dotant NEOTOA d'un centre de relation client. Dans ce nouveau cadre, la nomination d'un CIL s'est imposée. « Le choix s'est porté

sur notre responsable Qualité, Isabelle Charpentier, qui avait initié et largement contribué à la réflexion ». Cette « double casquette » présente de multiples avantages, tant le respect de la conformité est en adéquation avec le contrôle du processus qualité dans une entreprise.

En accord avec son CIL, la direction de NEOTOA a défini plusieurs missions. Le CIL doit permettre l'acculturation par le biais de la sensibilisation en sollicitant les collaborateurs en interne. « Nous observons de quelle façon nos collaborateurs renseignent les fichiers et nous menons auprès d'eux des actions de prévention et de sensibilisation plutôt que de contrôle. Le rôle du CIL est aussi de mettre en place des instruments de débriefing, et de rendre tous les salariés responsables du traitement des données personnelles, chacun à leur niveau. Notre but, c'est de faire partager l'éthique par tous les collaborateurs », explique Bruno Caccia. « Après une phase d'appropriation, les collaborateurs savent ce qu'ils ont le droit d'écrire dans les zones de libre commentaire qui figurent dans les fichiers de locataire ou propriétaire, ou pas » explique Isabelle Charpentier, qui ajoute « être CIL, c'est être responsable et présenter ce qui va... mais aussi ce qui ne va pas. La confiance est réciproque avec le responsable de traitement, qui peut compter sur moi pour assurer la maîtrise du «risque CNIL», et nous discutons librement des actions possibles, en fonction des besoins ».

Pour fédérer les bonnes pratiques, Isabelle Charpentier n'a pas hésité à travailler en réseau avec d'autres CIL désignés au sein d'autres bailleurs sociaux. Cette approche est d'ailleurs souvent évoquée par les CIL, tous secteurs d'activité confondus, pour bénéficier de l'expérience commune.

Le bilan que dresse Bruno Caccia se révèle très positif : « Nommer un CIL a permis une acculturation de l'ensemble de la société à la conformité Informatique et Libertés » explique-t-il. « C'est un gage du respect de l'éthique, ce qui, pour un organisme comme le nôtre, est extrêmement important ».

RANDSTAD FRANCE : LA MATURITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EST UN RÉEL ÉLÉMENT DE DIFFÉRENCIATION

Pour un groupe comme Randstad, qui a fait de la gestion des compétences le cœur de son activité, gérer et protéger les données personnelles est un impératif, ce qui explique une démarche pionnière et la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés dès 2006.



« LES SUGGESTIONS
DE NOTRE CIL
APPORTENT UNE
PLUS-VALUE ÉVIDENTE
À NOS PROJETS »

François BÉHAREL
Président du groupe
Randstad France

Au service de 50.000 entreprises clientes, le groupe de services en ressources humaines Randstad emploie 58.000 salariés intérimaires délégués par jour en équivalent temps plein et réalise un chiffre d'affaires de 2,73 milliards de dollars. En 2014, 1.800.000 missions ont été déléguées. « Notre groupe gère des millions de données personnelles, celles de nos candidats bien sûr, mais aussi celles de nos propres collaborateurs » précise François Béharel, Président du groupe Randstad France. « Ces données de ressources humaines constituent notre cœur d'activité et représentent un patrimoine qu'il est essentiel de préserver et de valoriser ». D'autant que, pour améliorer son offre, le groupe s'est lancé dans une politique ambitieuse de Big Data, qui vise à fluidifier le marché du travail. « Nous avons lancé en septembre 2015 une solution inédite, fondée sur une approche Big Data. C'est un véritable outil d'aide à la décision à destination

des entreprises, des candidats et des organismes publics ». La solution cartographie les compétences correspondant à un besoin particulier sur un bassin d'emploi donné. Ainsi, une entreprise désireuse de s'implanter sur un territoire saura si les compétences nécessaires sont disponibles localement tandis qu'une personne en recherche d'emploi se verra proposer une liste de métiers basée non pas sur son métier d'origine, mais sur une communauté de compétences transférables vers un autre métier. Cette solution Big Data se base sur la compilation d'un référentiel interne de mille qualifications, de onze mille compétences et sur une base anonymisée de plus de trois millions de CV, « D'où l'importance de protéger un tel savoir-faire ! » précise François Béharel.

Et de préciser « Le Big Data, tout comme d'ailleurs l'Open Data, fait partie des nouveaux défis de notre temps. Notre CIL formule ses recommandations en amont de tout projet

incluant un traitement de données personnelles. J'attends de lui qu'il contribue activement à trouver le bon équilibre entre quatre dimensions : innovation, orientation business, respect du droit des personnes et sécurité des informations » précise François Béharel. « Si le CIL sert d'abord à assurer le respect du droit fondamental à la protection des données personnelles, son approche transverse, ses interrogations et ses suggestions apportent une plus-value évidente aux projets, quelle que soit leur nature », fait valoir le président du groupe Randstad France. « Nous sommes présents dans tous les secteurs d'activité et donc, directement ou indirectement, le CIL peut être amené à s'intéresser à des thèmes aussi divers que l'interdiction de la transmission des numéros de sécurité sociale de nos intérimaires, la géolocalisation, la biométrie ou la maîtrise des zones commentaires ».

Le groupe a nommé un CIL dès 2006. Ce n'est ni un juriste, ni un informaticien qui a été retenu, mais la Responsable du Service Audit et Contrôle Interne. François Béharel tient à préciser : « Elle m'est directement rattachée et dispose d'une large autonomie d'action. Son rôle et sa connaissance des processus sont reconnus au sein de notre groupe ». Elle est épaulée par un juriste et travaille en étroite partenariat avec l'ensemble des parties prenantes : direction juridique, service informatique, ressources humaines, marketing, finances, communication, formation, sans oublier le Privacy Officer nommé au niveau de Randstad Holding. « Ce travail d'équipe est important » tient à préciser François Béharel.

« Au-delà des missions classiques du CIL, je vois deux défis se dessiner » ajoute-t-il « Le pilotage des risques en matière de conformité et de sécurisation des données personnelles et l'amélioration de la gouvernance. De plus il lui faut continuer à nous préparer au futur règlement européen tout en restant à l'écoute des opérationnels dans un contexte où, sous l'effet de la digitalisation, les enjeux et les risques sont croissants. C'est pour cette raison qu'il est important de travailler par étape, dans une approche d'amélioration continue ». Marie Eymond, la CIL du groupe Randstad France, ne dit pas autre chose : « La préparation du règlement européen est un beau challenge qui nécessite de revisiter les outils et la gouvernance de la protection des données personnelles au sein des organismes. Pour piloter cette démarche, le CIL est l'acteur de la conformité ad hoc, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes. Cela va exiger beaucoup d'énergie mais personnellement, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'aborde cette période ! », confie-t-elle.

Au final, pour François Béharel, le bilan est très positif, même s'il convient d'améliorer la visibilité des actions entreprises : « Il nous faut valoriser davantage notre maturité en matière de protection des données personnelles, car cela constitue un réel élément de différenciation ».

POUR LA CNAF, LE CIL EST UN « ANGE GARDIEN »

Dans son bureau qui donne sur le parc Montsouris, Daniel Lenoir, Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales et militant de toujours de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, souligne le rôle essentiel du Correspondant Informatique et Libertés pour cette Branche de la sécurité sociale.



« LE CIL PERMET D'ACCOMPAGNER NOTRE MODERNISATION ET NOTRE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE »

Daniel LENOIR
Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales

La tête de réseau de la branche Famille gère cent deux Caisses d'allocations familiales qui accompagnent au quotidien 31,2 millions de personnes. En 2014, elle a versé pas moins de 85,1 milliards d'euros, dans trois domaines principaux : l'accompagnement des familles, l'aide au logement, les prestations de solidarité – dont le revenu de solidarité active et l'allocation d'adulte handicapé.

Comme le précise Marie Noëlle Séhabiague, Correspondant Informatique et Libertés de la Cnaf et directeur de la Macssi (Mission de l'audit, de la conformité Informatique et Libertés, de la sécurité du système d'information), les données indispensables aux missions de la Branche représentent une véritable richesse immatérielle : « *Les familles se confient à nous, elles nous informent de leur situation sociale, de leurs difficultés, des incidents de la vie qu'elles rencontrent* ». Pareille manne exige des précautions : on imagine avec quelle avidité d'aucuns pourraient chercher à s'emparer des données les plus sensibles.

L'éthique est une valeur immédiatement évoquée par Daniel Lenoir : la Cnaf se doit d'être irréprochable en termes de conformité et de protection des données personnelles dont la Branche est dépositaire, non seulement pour être en mesure de remplir ses missions, mais aussi pour protéger sa crédibilité. Une attention particulière est portée sur l'usage qui est fait des données et sur le respect du secret professionnel qui s'impose aux 35.000 agents de la Branche.

C'est un rôle dont est bien conscient le Directeur général de la Cnaf, responsable de tous les traitements nationaux. Pour Daniel Lenoir, la protection - et donc la sécurité - des données est une question essentielle. « *C'est ma première préoccupation. Comme pour tout système informatique complexe, le risque d'intrusion est réel : en tant que responsable de traitement, je suis pleinement conscient du niveau élevé de risque* ». De plus la branche Famille fait fermer les sites Web associés aux campagnes de phishing qui usurpent l'identité visuelle des Caf et cherchent à abuser les allocataires. La Cnaf porte plainte régulièrement suite à certaines de ces campagnes.

Le Directeur général évoque aussi l'irruption des nouveaux « *Big Brother* ». La sinistre actualité liée au terrorisme lui tient également à cœur.

Pour Daniel Lenoir, le rôle du Correspondant Informatique et Libertés est essentiel : « *C'est pour cela que la Cnaf en a nommé un dès 2009. Il permet de répondre non seulement à nos obligations d'éthique, de conformité et de sécurité, mais aussi d'accompagner notre modernisation* », précise-t-il. En effet, la Cnaf, dans le cadre de sa transformation numérique, généralise une offre de services personnalisée et dématérialisée qui permet aux ayants-droits d'avoir la meilleure réponse possible à leurs attentes, selon un principe de « *parcours attentionnés* ». De plus, pour lutter contre le non-droit et susciter de nouvelles pistes, la Branche a organisé un premier hackathon en octobre 2015, dont la conformité a été assurée par la Macssi. Enfin, la mise à disposition des données dans l'espace Open data de la Branche a été volontairement retardée afin de s'assurer du bon niveau de confidentialité et de sécurité des données. C'est dire l'importance accordée par Daniel Lenoir à la protection de ces dernières.

Pour toutes ces raisons, Marie Noëlle Séhabiague, CIL de la Cnaf, est rattachée directement au Directeur général et est indépendante de la DSI. L'experte définit spontanément son rôle comme celui d'un « *ange gardien* » qui intervient en toute indépendance et qui conseille le responsable de traitement sur ces sujets ardu : « *Pour la branche Famille, la conformité à la loi Informatique et Libertés et la protection des données personnelles est un enjeu central. C'est la clé de voûte d'un cercle vertueux qui lie nos allocataires aux offres personnalisées que nous leur proposons au travers de la confiance qu'ils nous accordent. C'est une garantie de crédibilité indispensable pour un organisme comme la Cnaf* ».

UNIVERSITÉ DE CORSE : PRIORITÉ À LA SENSIBILISATION ET À LA RESPONSABILISATION

Pour Paul-Marie Romani, Président de l'Université de Corse, le CIL concourt au respect de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat (PSSIE) et facilite la mise en conformité.



« IL EST DE MON
DEVOIR DE PROTÉGER
NOTRE CULTURE
SCIENTIFIQUE ET
NOTRE PATRIMOINE
INTELLECTUEL »

Paul-Marie ROMANI
Président de l'Université de Corse

L'Université de Corse Pasquale Paoli a été fondée en 1975 et ouverte en 1981. Dans le domaine de la recherche, trois plateformes de recherche et développement y ont émergé, en partenariat avec de grands organismes de recherche et des groupes industriels : Myrte et Paglia Orba en matière d'énergies renouvelables, Stella Mare en matière de ressources halieutiques. Par ailleurs, l'université de Corse est membre du seul Pôle de recherche et d'enseignement supérieur transnational - le PRES « ARC euro-méditerranéen » - qui regroupe les universités de Nice-Sophia Antipolis, Sud Toulon Var, Paris-VI, Gênes, Turin et Pise.

Basée à Corte, elle compte 4.500 étudiants de cinquante nationalités différentes et est en lien avec une centaine d'universités partenaires de par le monde. Outre les données personnelles relatives aux étudiants et aux anciens élèves, elle a la responsabilité de celles liées aux projets de recherche,

dont certaines labellisées par le CNRS. Dans ce contexte, la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés va de soi pour Paul-Marie Romani, son Président.

« Notre CIL, Pascale Urbani, a été nommée en 2008, peu de temps après la création de la fonction » précise-t-il, « Son

rôle va bien au-delà du simple allègement des procédures de déclaration à la CNIL. Il est ainsi indispensable que nous soyons parfaitement conformes avec la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat ».

Pour l'université Pasquale Paoli et son Président, la sécurité des données, et notamment celles liées aux projets de recherche, est un impératif. « Nous avons subi plusieurs tentatives d'attaques et de piratage les visant. Il est de mon devoir de protéger notre culture scientifique et notre patrimoine intellectuel ».

Mais le rôle de Pascale Urbani ne s'arrête pas à la conformité Informatique et Libertés, au respect de la PSSIE, ou même à la protection des données de recherche. Les aspects liés à la sensibilisation du personnel de l'université à une culture Informatique et Libertés s'avèrent « fondamentaux », selon Paul-Marie Romani, « Le travail de sensibilisation et de responsabilisation à mener est énorme. A titre d'exemple, notre CIL a participé à la rédaction de notre charte informatique ».

Le bilan est globalement positif : « Avoir nommé un CIL nous apporte une certaine sérénité. Nous sommes assurés d'avoir respecté nos obligations, de protéger les données personnelles et nos actifs immatériels, et d'avoir éveillé les consciences au sein de l'Université de Corse » insiste Paul-Marie Romani.

CHRU DE LILLE : « LA CONFORMITÉ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS NE DOIT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT »

Pour un établissement de notre taille – qui gère 200.000 hospitalisations par an – la protection des données personnelles est un enjeu essentiel et la sécurité des données une préoccupation fondamentale.



« LE CIL POSSÈDE
UNE PLEINE
LÉGITIMITÉ DANS
UN ÉTABLISSEMENT
COMME LE NÔTRE »

Bruno DONIUS
Directeur général adjoint
du CHRU de Lille

Fort de 15.000 professionnels de santé, l'établissement hospitalier est le premier employeur de la région lilloise. Avec près de 200.000 hospitalisations et 1.500.000 consultations par an, le CHRU gère les données personnelles de santé de près de deux millions de personnes, soit la moitié de la population de la région Nord Pas-de-Calais. Autant dire qu'il n'a pas droit à l'erreur quand il s'agit de protection des informations relatives aux patients.

« Notre rôle est notamment de garantir aux patients que leurs données personnelles sont sécurisées. Prévenir la fuite d'informations est essentielle », fait valoir en préambule Bruno Donius. « Le sujet est particulièrement critique quand on sait qu'en 2014, aux États-Unis, 4.500.000 patients auraient été victimes de vol de leurs données de santé ».

La donnée personnelle du patient est une donnée sensible, qu'il est vital de protéger. C'est pourquoi, dès 2008, Bruno Donius a demandé à Guillaume Deraedt, déjà RSSI du CHRU, d'accepter d'être également désigné Correspondant Informatique et Libertés. Confier cette mission stratégique à un expert sécurité, pleinement conscient des risques et des enjeux, n'est pas un choix anodin et montre l'importance donnée à la protection des informations au sein de l'établissement. « La sécurité des données ne doit pas être une variable d'ajustement dans le budget de l'hôpital », précise le Directeur général adjoint.

L'hôpital est un monde à part, le CIL doit « jongler » avec les impératifs métiers des médecins et du corps soignant. Ainsi les médecins et chirurgiens doivent parfois pouvoir avoir accès très rapidement aux données personnelles d'un patient, notamment lors d'une intervention chirurgicale décidée en urgence – situation qui fait appel, dans le jargon des hôpitaux, au mode « bris de glace ». Dans un tel moment

critique de la vie du patient, la protection de la donnée laisse naturellement la priorité à sa disponibilité et à son intégrité, comme le prévoit d'ailleurs la loi Informatique et Libertés.

Les médecins peuvent avoir des attentes difficilement conciliables avec les impératifs de conformité et de sécurité : il arrive que des professionnels de santé, pour aller plus vite et traiter plus rapidement les données patients, stockent ou s'échangent des images médicales sur des places d'échanges gratuites sur Internet, des espaces insuffisamment sécurisés. C'est ainsi que, début 2013, la presse avait fait état de l'effacement d'une mère de famille qui avait découvert, en effectuant une simple recherche sur son nom sur un moteur de recherche, que les données relatives à son accouchement étaient librement accessibles sur Internet. Suite à la parution de l'article, la CNIL avait d'ailleurs réalisé plusieurs missions de contrôle sur place.

« C'est pourquoi » précise Bruno Donius, « le CIL est partie prenante dans le travail d'une commission dédiée, la CCIM (Commission de la Conformité des Informations Médicales) dans laquelle médecins et professionnels paramédicaux sont impliqués. Le rôle de cette instance est notamment de fixer les règles de travail du corps soignant, et de regarder quelles sont les traces informatiques laissées lorsque le praticien hospitalier intervient en mode bris de glace » ajoute-t-il.

Pour toutes ces raisons, le CIL du CHRU est un interlocuteur privilégié de la direction générale. « Il m'est directement rattaché », indique Bruno Donius, qui attend de son correspondant qu'il remplisse trois missions essentielles : « un rôle de veille, un rôle d'attention, et un rôle d'interpellation quand un problème surgit ». Une quatrième mission, peut-être la plus importante, s'ajoute à cette liste : celle de la sensibilisation et de la pédagogie. Guillaume Deraedt explique en permanence aux praticiens que « L'informatique à l'hôpital, ce n'est pas comme à la maison ». Pas question de mettre des données confidentielles des patients dans le Cloud, par exemple.

Après plusieurs années, s'il fallait tirer un bilan de cette désignation, Bruno Donius se montre très satisfait de l'existence d'un Correspondant Informatique et Libertés : « Nous n'avons connu aucun problème et le CIL possède une pleine légitimité dans un établissement comme le nôtre », conclut-il.

POUR LE GROUPE ESSEC, « IL FAUT LAISSER LE MOINS DE PLACE POSSIBLE AU HASARD »

Dans le grand hall du CNIT, à la Défense, se trouvent les locaux dédiés à la formation continue de l'ESSEC Business School. L'ESSEC (historiquement pour « Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales »), créée en 1907, forme les managers internationaux de l'économie de demain – elle possède d'ailleurs un campus à Singapour.



« J'ATTENDS DU CIL
QU'IL N'HÉSITE PAS
À TIRER LA SONNETTE
D'ALARME SI
BESOIN »

Jean-Michel BLANQUER
Directeur général
du Groupe ESSEC

Très connectée, l'Ecole encourage l'usage des réseaux sociaux et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'ESSEC est la Business School européenne la plus influente sur Twitter. Pour elle, la protection des données personnelles des étudiants (au nombre de 4.800 en formation initiale et de 47.000 diplômés) n'est pas un vain mot.

« Nous gérons un grand nombre de données personnelles » explique Jean-Michel Blanquer, Directeur général du Groupe ESSEC, « Cela va des données relatives à la scolarité, en passant par les e-mails, les statistiques et toutes les informations relatives au continuum de la vie étudiante. Chaque élève possède un parcours très individualisé ». « La protection des données personnelles est donc pour nous fondamentale, et l'apport du Correspondant Informatique & Libertés ne peut être remise en question » reprend-t-il, « De plus, quand on compte parmi ses anciens la Ministre Fleur Pellerin ou bien Cécile Duflot, il faut laisser le moins de place possible au hasard ».

Patrick Blum, a été nommé CIL de l'ESSEC dès 2008. « Il est fonctionnellement rattaché au département informatique, mais, sur le plan opérationnel, il dépend directement de moi », tient à préciser le Directeur général. « Il peut me saisir à tout moment, sans passer par la voie hiérarchique ». Ce lien direct avec le responsable de traitement, soutient Monsieur Blanquer, est en effet l'un des gages de l'efficacité

de la fonction de CIL. Si les échelons hiérarchiques s'avèrent trop nombreux à franchir avant d'analyser une situation et de prendre une décision, l'apport du CIL peut être moindre, « J'attends du CIL qu'il n'hésite pas à tirer la sonnette d'alarme si un problème se révèle » précise-t-il.

Parmi les initiatives qu'il a prises depuis sa désignation, Patrick Blum aime à citer la grande importance qu'il attache à la sensibilisation des collaborateurs. C'est pourquoi il intervient chaque mois dans le cadre des « journées d'intégration » destinées à accueillir les nouveaux collaborateurs, pour diffuser les grands principes de la protection des données personnelles et de la sécurité des usages numériques, et être identifié par tous comme l'interlocuteur privilégié sur ces questions.

Pour Jean-Michel Blanquer, la mission du correspondant est très claire : « J'attends de lui que nous soyons « au carré », si j'ose dire, sur tous les aspects concernant la protection des données personnelles et la conformité à la loi Informatique et Libertés. J'attends aussi qu'il soit force de proposition et qu'il nous sensibilise au quotidien à ces enjeux. Nous voulons enfin qu'il diffuse la culture Informatique et Libertés dans l'ensemble de nos usages, y compris les plus novateurs, et notamment sur les nouveaux outils que nous mettons en place dans le cadre du développement du Groupe ESSEC ».

Le Directeur général prend pour exemple de ces innovations la future « carte cognitive » qui permettra à chaque étudiant de connaître ses forces et ses faiblesses, et ceci à chaque étape de son parcours. On comprend dès lors mieux pourquoi, dans cette optique, la protection des données personnelles est plus qu'une nécessité pour l'ESSEC, mais bien un impératif.

LE DATA PROTECTION OFFICER EST LE VÉRITABLE PIVOT DU RÈGLEMENT EUROPÉEN

Création de valeur ajoutée, différenciation, optimisation, conformité, responsabilité entrepreneuriale, transparence, confiance, éthique... nombreuses sont les raisons qui ont milité pour la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés auprès de la CNIL.



« IL EST CRUCIAL DE DÉSIGNER UN CIL DÈS AUJOURD'HUI POUR ÊTRE PRÊT EN 2018 À FAIRE FACE AUX NOUVELLES EXIGENCES »

Paul-Olivier GIBERT
Président de l'AFCDP

La publication du règlement européen relatif à la protection des données personnelles et à leur libre circulation est attendue pour la fin du premier semestre 2016. Les nouvelles règles, appelées à remplacer celles de notre actuelle loi Informatique et Libertés, seront applicables deux ans plus tard, mi-2018.

Les enjeux sont importants. La très forte augmentation du niveau des pénalités doit être prise en compte (ainsi la CNIL pourrait infliger des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial) mais il convient de considérer également les nouvelles attentes sociétales : la bonne gouvernance des données personnelles sera, dans les prochaines années, un enjeu central de la relation entre les organisations et les individus. Le nouveau droit à la portabilité des données illustre cette volonté de rééquilibrage portée par le règlement européen.

Nommer un CIL aujourd'hui permet de commencer à mettre en œuvre les mesures permettant d'être prêt pour ce rendez-vous. Facteur de co-régulation, le Correspondant permet de remettre à plat les processus, de revoir les contrats avec les sous-traitants et d'intégrer sans attendre de nouvelles exigences dans les appels d'offres, de se mettre en position de notifier – à la CNIL et peut-être aux personnes concernées – les violations aux traitements de données, de purger les données qui ne devraient plus être conservées, de délivrer aux clients,

prospects et toutes personnes concernées l'information qui leur est due, de revoir le niveau de sécurisation des actifs immatériels.

Rappelons que le Data Protection Officer, ce « CIL 2.0 », est le véritable pivot du règlement européen et qu'il devra être le garant de la conformité au règlement européen de l'organisation. Ses missions sont nombreuses et exigeantes : veiller à la réalisation des analyses de risques et des études d'impacts, être l'interlocuteur privilégié en cas de violation de données personnelles (il devra veiller à ce que cette violation soit documentée) et le point de contact des personnes concernées, veiller à ce que les demandes de droit d'accès soient satisfaites en un mois (au lieu de deux actuellement), etc.

Deux ans ne seront pas de trop pour préparer ce changement d'échelle et de logique pour les obligations de protection des données personnelles.

L'AFCDP accompagne ses membres vers cet objectif, que ce soit au travers de ses groupes de réflexions, de ses conférences, de ses publications, de ses interactions avec la Commission Nationale de Informatique et de Libertés ou de son engagement au sein de la confédération des organisations européennes de protection des données (CEDPO, pour Confédération of European Data Protection Organisations), qu'elle a co-fondée avec ses homologues allemands, néerlandais et espagnols pour porter la voix des professionnels concernés au niveau de Bruxelles.

L'AFCDP a été créée dès 2004, dans le contexte de la modification de la Loi Informatique & Libertés qui a officialisé un nouveau métier, celui de « **Correspondant à la protection des données à caractère personnel** » (ou CIL, pour Correspondant Informatique & Libertés).

L'AFCDP est certes l'association représentative des CIL, mais elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des Correspondants désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : Correspondants Informatique & Libertés, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualitatifs, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

L'AFCDP est à la fois un lieu privilégié où les professionnels de la protection de la vie privée peuvent échanger en toute convivialité sur leurs pratiques professionnelles ; identifier et partager de bonnes pratiques ; contribuer à l'adoption de règles pertinentes et applicables par les différents législateurs, tant nationaux qu'européens ou internationaux.

L'AFCDP encourage la discussion et les échanges d'informations en matière de protection des données personnelles en vue de faciliter la communication entre ses membres et de promouvoir les meilleures pratiques. L'AFCDP entretient un dialogue avec la CNIL et d'autres autorités concernées au niveau français et européen par la protection des données personnelles.

En 2011, en compagnie de la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne), l'AFCDP a fondé la confédération européenne des associations de Data Privacy Officer, CEDPO. L'Irlande, la Pologne et l'Estonie ont rejoint la confédération courant 2014. Cette confédération porte au niveau de Bruxelles la voix des professionnels concernés par le futur règlement européen sur les données.

Quelques membres de l'AFCDP :

Accor - Action contre la Faim - Adecco - Aéroports de Paris - AG2R La Mondiale - Agence de la Biomédecine - Agence de l'Eau Adour Garonne - AGIRC ARRCO - AGPM - Airbus Group - Air France - Alcatel-Lucent France - ALLIANZ - Alstom - American Hospital of Paris - AMF (Autorité des Marchés Financiers) - Amiens Métropole - APCE (Agence pour la Création d'Entreprises) - Argosyn - ASIP Santé - Autorité de régulation des activités ferroviaires - Axa - Banque Neufilize OBC - Barreau de Lyon - Bayer Healthcare SAS - BioMérieux - BNP Paribas - BP France - Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse - Caisse des Dépôts et consignations - CNIÉG - Cap Gemini France - Carrefour - CCMSA - Cegedim - Centre Hospitalier d'Avignon, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Nice, de Poitiers, de Toulouse, de Bar Le Duc, de Bretagne Sud, d'Esquirol, de Mantes la Jolie, de Nemours, de Polynésie Française, Le Vinatier - CGOS - CCI de France, de la Région Alsace, de Grenoble, Marseille Provence, Rhône Alpes - Chambre Nationale des Huissiers de Justice - Cnaf - CNAMTS - CNP Assurances - CNRS - Coallia - Cofidis - Communauté de l'agglomération belfortaine, de l'Agglomération Saint-Loise, de communes de la Hague, Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, Communauté Urbaine de Strasbourg, de Bordeaux - Compagnie de Saint Gobain - Conseil départemental des Alpes Maritimes, de Charente Maritime, de la Gironde, de Guyane, du Nord, des Pyrénées Atlantiques, de Seine Maritime, de Seine Saint Denis, du Val d'Oise - Continental Automotive France - Cour des Comptes européenne - C RAMIF - Crédit Agricole Consumer Finance - Crédit Coopératif - Crédit Immobilier de France - DHL Express - Digital & Ethics - Ecole Polytechnique - Edenred - EDF - EFS (Etablissement Français du Sang) - Electrolux - Engie - ESSEC Business School - FNAC - Foncia - Franprix Leader Price - Gendarmerie Nationale - Generali - GMF Assurances - Grands Moulins de Paris - Grand Port Maritime de Marseille - Gras Savoye - GRDF - Groupama - Groupe Auchan - Groupe Novalis Taitbout - Groupe Pasteur Mutualité - Groupe Prévoir - Groupe Randstad France - Groupe SEB - Groupement des Mousquetaires - Hachette Livre - Harmonie Mutualité - HENNER - GMC - Hospices Civils de Lyon - IBM France - IKEA France - INA - INED - INPES - Institut Curie - Institut Mines Télécom - Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) - Inter Mutuelles Assistance - Iveco - JCDecaux - Keolis - La Française des Jeux - Lagardère Active - La Poste - La Redoute - LDLC.com - Legrand - Lilly France - Lyonnaise des Eaux - MAAF Assurances - MACIF - MAIF - Mairie de Drancy, de Gennevilliers, de Montreuil, de Valenciennes, de Bordeaux, de Carros, de Lyon, de Marseille, de Metz, d'Oissel, de Paris, de Poitiers, de Villeneuve d'Ascq, de Vitry-sur-Seine - Malakoff Mederic - MAN Diesel & Turbo France - Manpower - Matmut - MBDA - Médecins du Monde - Michael Page - Michelin - Microsoft France - MMA - Mutuelle Nationale Territoriale - Naphtachimie - Natixis - Neotoa - NextRadioTV - Numericable - Olympique de Marseille - Orange - Orpea Clinea - Paris Habitat OPH - Philips France - Plastic Omnium Auto Extérieur Services - Port Autonome de Dunkerque - Priceminister - Promod - RATP - Région Haute Normandie, Ile de France, Midi Pyrénées, Lorraine - Renault France - Robert Bosch France - Sanofi-Aventis R&D - Scor - SNCF - Sodexo - Steelcase SA - Suez Environnement - Swiss Life - Technip - TNS SOFRES - Total - Ubifrance - Veolia Environnement - Vinci Energies - Xerox